

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-097

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

**SOUTIEN APORTE AUX
JEUNES
AGRICULTEURS POUR
L'ORGANISATION DU
CONCOURS
DEPARTEMENTAL DE
LABOUR ORGANISE LE
22 AOUT 2026 A
MAGNAC BOURG**

ABSENTE EXCUSEE :

- LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président précise que la finale départementale des labours est une manifestation annuelle qui est ouverte au public et qui est organisée par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Vienne.

Pour l'année 2026, cet événement sera organisé le samedi 22 août à Magnac-Bourg.

Cette manifestation permettra de mettre à l'honneur les produits issus de l'agriculture et de l'artisanat local.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de soutenir cette manifestation, dans le cadre de la compétence « Développement économique » à hauteur de **800.00 €**, à savoir :

- Achat d'un encart publicitaire de **300.00 €** dans les documents de communication concernant cet événement,
- Attribution d'une subvention de **500.00 €** au profit de l'organisateur de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** ces propositions,
- **DECIDE** que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne contribuera à la promotion de cet événement par l'acquisition d'un encart publicitaire de **300.00 €**,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

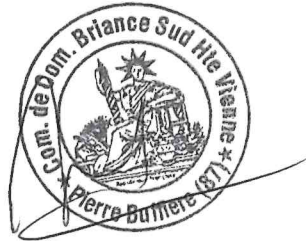
Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-097-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **500.00 €** au profit du Syndicat des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de cet évènement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-097-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026